

Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 novembre 2020
Convocation du Mardi 24 novembre 2020

Ordre du jour

- Approbation de la séance précédente
- Création Poste temps complet RÉDACTEUR
- Convention Voisin Vigilant
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 20196
- Subvention École de Bazoches les Bray
- Projet d'achat de vidéo projecteur pour l'école
- Autorisation à engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Informations du Maire

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 19 novembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur CAMUSET Pascal.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoint, M. Jean-Paul DE ALMEIDA, Mme Sylvie GUIARD, M. Frédéric PENOT, Mme Sandrine GAY, Mme Sylvie FAYOL, Mme Sophie MENARD, Mme Elodie MANGÉ.

Absent excusé : M. Denis GAUCHARD ayant donné pouvoir à M. Pascal CAMUSET

M. Frédéric PENOT a été désigné secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ CREATION POSTE TEMPS COMPLET RÉDACTEUR DÉLIBÉRATION N°770192000031

Après présentation des nouveaux horaires, la Mairie sera ouverte aux publics le lundi toute la journée, le mardi après-midi, le mercredi matin ainsi que le jeudi après-midi.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour la création d'un poste de Rédacteur.

❖ CONVENTION VOISIN VIGILANT DÉLIBÉRATION N°0770192000032

Monsieur Le Maire présente la convention Voisin Vigilant
Le dispositif « voisins vigilants » se décompose comme suit :

1 - Être voisin vigilant :

- Chaque voisin s'inscrit gratuitement et de façon sécurisée sur le site dédié à ce dispositif, son profil est validé par la mairie, il agit sous sa propre identité.
- Il est alors en lien avec ses voisins et la mairie. Il peut envoyer un SMS depuis un numéro centralisé s'il remarque quelque chose d'inhabituel.
- Il peut aussi partager des services conviviaux (covoiturage, entraide...)
- L'inscription et l'utilisation sont 100 % gratuites.

2 - La plateforme côté mairie :

- La mairie pilote la dynamique : les services concernés ont accès à toutes les informations importantes concernant les voisins vigilants de la commune (coordonnées, communautés, historique des alertes,)
- Les interlocuteurs mairie reçoivent les alertes émises par les administrés. Il ne s'agit jamais d'urgence, mais uniquement de l'information.
- La mairie déclenche des alertes « mairie vigilante » qui sont reçues directement par SMS et par mail par tous les inscrits en cas d'évènement exceptionnel : fait de cambriolage, démarchage, route barrée, interdiction de stationnement, alerte sécurité civile...

Le coût annuel de l'abonnement Mairie Vigilante s'élève à 400.00 € TTC.

Ce prix comprend :

- le système d'alertes et de communication permet 1000 SMS à destination des administrés
- la réception des alertes des administrés avec identification de l'émetteur
- l'accompagnement, le suivi du déploiement et la fourniture de tous les supports de communication (autocollants, invitation réunion publique...)

A cela, il faut également ajouter l'achat de 5 panneaux homologués personnalisables.

Ce dispositif a une efficacité prouvée, selon le ministère de l'Intérieur, on peut constater une baisse de moins 20 % à moins 40 % des cambriolages.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune de BALLOY adhère au dispositif « voisins vigilants ».

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour que la commune adhère au dispositif voisins vigilants et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

❖ **APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau Potable 2019 du Syndicat de l'eau de l'Est Seine et Marnais

Le Conseil Municipal certifie avoir pris connaissance du dossier.

❖ DEMANDE DE SUBVENTION ECOLES DÉLIBÉRATION N°770192000033

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'école, il a donc été décidé d'octroyer des subventions :

- École de BAZOCHES LES BRAY : 1 518€

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.
Paielement autorisé.

❖ PROJET D'ACHAT DE VIDÉO PROJECTEUR POUR L'ECOLE

Monsieur Le Maire, informe le Conseil municipal qu'il faudrait acheter un vidéo projecteur courte focale pour l'école de Balloy, afin que la maîtresse puisse présenter des vidéos ou cours aux enfants, actuellement elle possède déjà un vidéo projecteur mais l'installation est fastidieuse.

Monsieur Le Maire propose d'acheter une vidéo projecteur courte focale et de récupérer le vidéo projecteur pour la mairie de Balloy.

L'achat d'un écran sera donc nécessaire pour un usage en mairie.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

❖ AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DÉLIBÉRATION N°770192000034

Comme chaque année, des factures d'investissement seront adressées après la date butoir comptable du 5 décembre. Il s'agit d'autoriser la signature de M. le Maire après cette date.

Adopté à l'unanimité.

❖ INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- L'entreprise VERTIBAT interviendra le 8 décembre pour la taille de l'arbre remarquable.
- Le SDESM propose une pose d'enregistreurs de tension aux domiciles d'usagers : 5 volontaires sont indispensables. Mr CAMUSET, PENOT, DE ALMEIDA, FABRY et PEZET se portent volontaires.
- Nous avons reçu une subvention pour la création du trottoir de Sigy de 11 000€, Monsieur DE ALMEIDA informe qu'il a déjà des défauts.
- Un camion de Pizza sera présent sur la Place de la Mairie le mardi soir à l'initiative de Monsieur PEZET
- Le Référent PCAT (Plan Climat Air Energie Territorial) est Monsieur Fabry Marc

- Les colis des anciens seront livrés en mairie le 3 décembre 2020
- L'Agent technique souhaite obtenir une indemnité d'entretien pour ses vêtements de travail selon l'article R. 4323-95 du Code du Travail, compte tenu de la difficulté de trouver une entreprise de nettoyage.
-
- Le conseil Municipal décide d'acheter une machine à laver ainsi qu'un sèche-linge. Ces appareils seront installés dans les locaux techniques de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.

Table des Délibérations

❖ APPROBATION DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE.....	1
❖ CREATION POSTE TEMPS COMPLET RÉDACTEUR DÉLIBÉRATION n°770192000031	1
❖ CONVENTION VOISIN VIGILANT DELIBERATION N°0770192000032	1
❖ APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2019.....	2
❖ DEMANDE DE SUBVENTION ECOLES DÉLIBÉRATION N°770192000033 ...	3
❖ PROJET D'ACHAT DE VIDEO PROJECTEUR POUR L'ECOLE.....	3
❖ AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DÉLIBÉRATION N°770192000034.....	3
❖ INFORMATIONS DIVERSES	3

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification le

suivent les signatures :

Mr Pascal CAMUSET		Mr Jean-Paul DE ALMEIDA	
Mr PEZET Eric		Mme Sylvie GUIARD	
Mr FABRY Marc		Mr Frédéric PENOT	
Mme Sophie MENARD		Mme Sandrine GAY	
Mme Sylvie FAYOL		Mme Elodie MANGÉ	
Mr Denis GAUCHARD			